M.E.S., Numéro 143, Septembre – Octobre 2025
https://www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N°ISSN (en ligne) : 2790-3109
N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, septembre - octobre 2025

CHARCUTAGE TERRITORIAL POSTCOLONIAL ET RECOMPOSITION DES FRONTIÈRES EN AFRIQUE :

lecture critique du principe wilsonien des nationalités.

par

Jonathan KWEBE KUTUMWAYI

Jean Etienne MBOYI KAYEMBE

Assistants et apprenants en 3ème cycle en Relations internationales
Université de Kinshasa

Florentin BAHATI MUSHENGEZI

Diplômé d'Etudes Supérieures,
Assistant à l'Université Pédagogique Nationale

Résumé

En lien avec le charcutage territorial postcolonial et la recomposition des frontières, cet article propose une lecture critique du principe wilsonien des nationalités appliqué au contexte africain. La conférence de Berlin (1884-1885) institua un partage arbitraire du continent africain, produisant des frontières exogènes qui fragmentèrent des ensembles civilisationnels et agrégèrent de manière forcée des communautés hétérogènes. Maintenues au moment des indépendances et consacrées par la doctrine de l'intangibilité des frontières adoptée par l'OUA en 1964, ces frontières sont devenues le socle d'un ordre territorial paradoxal, garant de stabilité mais porteur de tensions identitaires et de fragilités politiques comme il en est aussi au Proche-Orient, résultant de l'éclatement de l'Empire ottoman.

Mots - clés : *Charcutage territorial, frontières coloniales, principe wilsonien, autodétermination, intégration régionale, souveraineté partagée*

Abstract

In connection with postcolonial territorial partitioning and the recomposition of borders, this article offers a critical reading of Wilsonian-nationality principles applied to the African context. The Berlin Conference (1884-1885) established an arbitrary division of the continent, producing exogenous borders that fragmented civilizational units and forcibly aggregated heterogeneous communities. Maintained at the time of independence and sanctified by the doctrine of inviolability adopted by the OAU in 1964, these borders have become the foundation of a paradoxical territorial order, ensuring stability while carrying identity tensions and political fragilities.

Keywords: *territorial partitioning; colonial borders; wilsonian principle; self-determination; regional integration; shared sovereignty.*

INTRODUCTION

D'entrée en jeu, il sied de retenir que la mise en contexte d'un article portant sur le charcutage territorial postcolonial et la recomposition des frontières en Afrique exigent de revenir sur les racines historiques qui expliquent les tensions contemporaines autour de la question frontalière. L'épisode fondateur reste sans conteste la conférence de Berlin de 1884-1885, convoquée par les puissances européennes sous l'impulsion d'Otto van Bismarck. Cette rencontre, tenue sans la participation ni la consultation des peuples africains, institua un cadre juridique et diplomatique qui permit aux puissances coloniales de procéder au partage du continent en zones d'influence. Ce « partage de l'Afrique » ne se fit pas sur la base des réalités sociales, culturelles ou civilisationnelles locales, mais obéissait à des logiques économiques, stratégiques et géopolitiques propres aux intérêts européens. Des lignes droites tracées sur des cartes remplacèrent des territoires historiquement organisés en royaumes, empires, confédérations, sultanats ou communautés lignagères. Cela entraîna la fragmentation de nombreux ensembles homogènes et l'agrégation forcée de peuples n'ayant pas de liens historiques entre eux au départ.

La proclamation de l'intangibilité des frontières africaines lors de la conférence du Caire en 1964 par l'Organisation de l'unité africaine s'inscrit dans ce contexte. Ce principe, adopté sous forme de résolution, visait à consolider la stabilité des jeunes États en érigeant la règle du respect des frontières héritées de la colonisation. L'argument était que toute tentative de redéfinition des tracés risquait de rouvrir la boîte de Pandore des conflits intercommunautaires et interétatiques. Cette doctrine fut considérée comme une solution pragmatique permettant d'éviter la multiplication des guerres de frontières comme cela s'observe aussi bien en Afrique qu'au Proche-Orient. Toutefois, elle a eu pour effet de figer l'arbitraire colonial et d'institutionnaliser un ordre territorial qui ne reflétait pas les logiques historiques et sociales des populations africaines.

Le sujet met en lumière la contradiction entre des frontières héritées, tracées sans considération des réalités historiques et culturelles, et les aspirations actuelles des peuples à une reconnaissance identitaire et politique. L'inquiétude principale soulevée dans cette dissertation scientifique réside dans la tension entre deux logiques antagonistes : d'un côté, la sacralisation du statu quo imposée par le principe d'intangibilité des frontières adopté par l'OUA pour préserver la stabilité des États nouvellement indépendants ; de l'autre, la revendication du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes telle qu'énoncée par le principe wilsonien des nationalités. Cette tension met en évidence l'inadéquation d'un modèle d'État-nation homogène, conçu dans un contexte européen, avec la pluralité identitaire africaine et interroge la légitimité, la viabilité et l'avenir des frontières de ce continent dans un contexte où se croisent pulsions de fragmentation et projets d'intégration continentale[1].

Ainsi, le principe wilsonien, élaboré dans le contexte européen de l'après-Première Guerre mondiale pour répondre à la question des nationalités homogènes, ne peut être transposé tel quel en Afrique sans générer de contradictions profondes. Conçu pour des sociétés relativement consolidées autour d'identités nationales explicitement délimitées, il se heurte au pluralisme africain caractérisé par des appartenances multiples, des frontières imposées et des identités fluides. Dans ce cadre, nous émettons une hypothèse alternative telle que : soit encourager une fragmentation sans fin du continent en une multitude d'entités étatiques incapables de garantir leur viabilité, soit figer le statu quo hérité de la colonisation en sacralisant des frontières arbitraires qui étouffent les aspirations légitimes des peuples à l'autodétermination.

C'est autour de trois grands moments complémentaires que cet article s'articulera. D'abord, il reviendra sur le charcutage territorial colonial et ses prolongements postcoloniaux afin de montrer comment l'Afrique s'est trouvée enfermée dans des frontières arbitraires dont la reproduction a façonné les fragilités actuelles des États. Ensuite, il analysera le principe wilsonien des nationalités, son origine et son rôle historique dans les luttes de libération, mais également ses limites lorsqu'il est confronté à la complexité identitaire africaine. Enfin, il s'attachera à examiner les recompositions contemporaines des frontières africaines, entre revendications sécessionnistes, tentatives d'intégration régionale et émergence de nouvelles formes de souveraineté collective, pour interroger la pertinence et les alternatives possibles à une lecture strictement wilsonienne de l'autodétermination.

I. LE CHARCUTAGE TERRITORIAL COLONIAL ET SES PROLONGEMENTS POSTCOLONIAUX

1.1. Le découpage arbitraire des frontières africaines

C'est dans la conférence de Berlin de 1884-1885 que le découpage arbitraire des frontières africaines trouve son origine, constituant ainsi l'acte fondateur du partage du continent par les puissances européennes. Réunis sous l'égide du chancelier allemand Otto von Bismarck, les représentants des puissances coloniales tracèrent sur des cartes des lignes de démarcation qui devinrent les frontières officielles de leurs zones d'influence respectives. Ce partage se fit sans la moindre consultation des populations locales, sans considérée de leurs structures politiques, de leurs réseaux commerciaux, de leurs affiliations culturelles ou de leurs logiques civilisationnelles. Soucieuses de contrôler des ressources naturelles, des routes commerciales et des points d'appui géopolitiques, l'Afrique fut ainsi morcelée selon les intérêts stratégiques et économiques des puissances coloniales.

Cet arbitraire originel explique en majeure partie les tensions identitaires, les fragilités politiques et les conflits territoriaux qui marqueront plus tard les trajectoires postcoloniales africaines[2].

1.2. Crises postindépendances liées à ce charcutage

L'extrême fragilité des frontières héritées de Berlin a été révélée par les crises postindépendances liées au charcutage territorial colonial. Dès les premières années qui ont suivi les indépendances, de nombreux États africains ont été confrontés à des contestations internes nourries par le sentiment d'avoir été enfermés dans des entités politiques artificielles. L'absence d'homogénéité culturelle et identitaire au sein des nouveaux États a souvent ravivé des rivalités anciennes ou exacerbé des tensions latentes, donnant naissance à des mouvements sécessionnistes ou autonomistes. L'exemple le plus emblématique

[1] CHRISTIAN TAMS & DIRDEIRY AHMED, *Boundaries and Secession in Africa and International Law*, Cambridge University Press, Cambridge, 2015

[2] WILLIAM F. S. MILES, *Scars of Partition : Postcolonial Legacies of the British and French Border Regimes*, Nebraska Press, 2013

demeure celui du Katanga en République démocratique du Congo, dont la tentative de sécession en 1960 traduisait à la fois une contestation de l'autorité centrale et une volonté d'exploiter des ressources stratégiques en dehors du cadre national. La guerre du Biafra au Nigéria (1967-1970) illustre, de la même manière, les conséquences tragiques de l'agrégation forcée de communautés disparates dans un même État, avec un conflit meurtrier ayant fait plusieurs millions de victimes. Les guerres civiles qui suivirent dans plusieurs pays, comme au Soudan, en Angola, en Somalie ou au Mali, témoignent de la persistance de fractures internes liées à l'absence de concordance entre les identités vécues par les populations et les territoires politiques[3].

Ces crises ont aussi mis en évidence l'impasse dans laquelle se trouve le continent. Il s'agit de respecter des frontières arbitraires pour éviter le chaos, au risque d'ouvrir une boîte de Pandore de conflits sans fin, au risque de maintenir des tensions internes, ou les rediscuter au nom de l'autodétermination.

1.3. Le poids du charcutage dans les crises postindépendance

Dans les crises postindépendances, le poids du charcutage territorial colonial fut considérable, car il constitua l'arrière-plan structurel de nombreuses instabilités politiques en Afrique. Les États nés de la décolonisation héritaient de frontières qui ne correspondaient pas à leurs réalités sociales, et ce décalage a nourri des conflits violents autour de l'appartenance nationale et de la légitimité territoriale. Plusieurs mouvements sécessionnistes ont ainsi vu le jour dès les années 1960, traduisant la difficulté d'intégrer dans un même cadre étatique des populations aux histoires et aux identités distinctes. Une fois de plus, le cas du Katanga en République démocratique du Congo, qui tenta de faire sécession en 1960 sous l'impulsion de Moïse Tshombe, illustre cette logique de rejet d'un État perçu comme artificiel. La tentative se justifiait autant par des considérations identitaires que par le contrôle d'importantes ressources minières, ce qui révéla en partie la dimension économique de ces revendications. Redisons de même, la guerre du Biafra au Nigéria de 1967 à 1970 fut l'une des crises les plus meurtrières du continent, avec plusieurs millions de morts, conséquence directe de l'agrégation forcée de communautés disparates dans un cadre fédéral qui ignora gérer les tensions. L'indépendance de l'Érythrée, proclamée en 1993 après trois décennies de guerre contre l'Éthiopie, s'inscrit également dans cette dynamique où l'absence de reconnaissance identitaire et l'arbitraire colonial débouchent sur une partition territoriale[4].

Ces redécoupages, loin de corriger les injustices héritées du colonialisme, ont souvent renforcé la perception d'un État centralisé et autoritaire utilisant la carte territoriale comme instrument de domination politique. Les sécessions, les guerres de partition et les manipulations administratives témoignent du poids persistant du charcutage colonial dans les trajectoires postindépendances. Elles révèlent à quel point l'absence de concordance entre frontières politiques et identités collectives a fragilisé la construction nationale, faisant des territoires hérités de Berlin des foyers permanents de contestation et d'instabilité[5].

1.4. La doctrine de l'intangibilité des frontières

Adoptée par l'Organisation de l'unité africaine lors de sa première conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue au Caire en 1964, la doctrine de l'intangibilité des frontières a constitué une étape décisive dans la gestion du legs colonial. Conscients que l'ouverture d'un débat sur la redéfinition des tracés risquait d'entraîner une multiplication de conflits interétatiques et de sécessions internes, les dirigeants africains firent le choix pragmatique d'entériner les frontières héritées de la colonisation. La résolution stipulait que la stabilité et la consolidation des jeunes États passaient par le respect de l'intégrité territoriale telle qu'elle avait été fixée au moment des indépendances, même si les tracés étaient arbitraires et déconnectés des réalités socioculturelles locales. Cette position visait à contenir les tensions latentes alimentées par les héritages du charcutage colonial et à éviter l'éclatement du continent en une mosaïque de micro-États incapables d'assurer leur viabilité.

Cette doctrine a, cependant, montré rapidement ses limites. La doctrine de 1964 a permis ainsi d'éviter une fragmentation immédiate du continent et d'assurer la survie des jeunes États indépendants. Toutefois, elle a aussi contribué à maintenir un ordre territorial inadapté, qui continue de peser

[3] DIRDEIRY M. AHMED, *Boundaries and Secession in Africa and International Law : Challenging Uti Possidetis*, Cambridge University Press, 2015
[4] LASSE HEERTEN, *The Biafran War and Postcolonial Humanitarianism*, Cambridge University Press, 2017
[5] RODNEY, W., *How Europe Underdeveloped Africa*, Verso, 1972

lourdement sur la cohésion nationale et la stabilité politique de nombreux pays africains. Elle symbolise le dilemme central de l'Afrique postcoloniale : rouvrir la question territoriale au risque d'une balkanisation incontrôlable ou préserver la stabilité par le respect de frontières injustes.

II. LE PRINCIPE WILSONIEN DES NATIONALITÉS ET SON APPLICATION PROBLÉMATIQUE EN AFRIQUE

2.1. Origines et portée universelle du principe

C'est dans le discours prononcé par le président américain Woodrow Wilson devant le Congrès des États-Unis en janvier 1918 que le principe wilsonien des nationalités trouve son origine, connu sous le nom des « Quatorze points ». Ce programme, conçu dans le contexte de la Première Guerre mondiale, visait à redessiner la carte politique de l'Europe en mettant fin aux impérialismes et aux empires multinationaux qui oppressaient des communautés diverses. L'un de ses fondements majeurs était la reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe selon lequel chaque nation devait pouvoir de se constituer en entité politique indépendante, libre de choisir sa destinée.

En théorie universelle, ce principe est ainsi devenu une norme structurante de l'ordre international contemporain. Il fonde la légitimité des revendications de libération nationale et confère aux peuples un droit opposable à la domination étrangère.

2.2. Pertinence en Afrique : luttes de libération et indépendances

Le principe wilsonien des nationalités a acquis en Afrique une pertinence particulière au moment des luttes de libération et des indépendances. Dès les années 1940 et surtout après la Seconde Guerre mondiale, les élites africaines et les mouvements nationalistes ont mobilisé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes comme une arme politique et juridique contre les puissances coloniales. Consacré par la Charte des Nations Unies en 1945 puis renforcé par la Déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ce principe a offert un fondement universel à la contestation de l'ordre impérial. En outre, il a permis aux revendications africaines de s'inscrire dans une logique légale et légitime. C'est ainsi qu'il servit de référence directe à la vague de décolonisation qui toucha le continent dans les années 1950 et 1960, justifiant la transformation des territoires coloniaux en États indépendants.

Si le principe wilsonien a ainsi joué un rôle décisif dans la décolonisation, il a également engendré un effet paradoxal. Il a permis de briser le lien de dépendance coloniale et d'ouvrir la voie à la souveraineté africaine, tout en légitimant un ordre territorial marqué par l'arbitraire. L'ambivalence se situe donc entre une libération nationale proclamée et des réalités internes plurielles qui ont rapidement nourri des tensions identitaires, des conflits de légitimité et des crises de construction nationale[6].

2.3. Limites et contradictions

C'est avec acuité que les limites et contradictions du principe wilsonien apparaissent lorsqu'on l'applique au contexte africain. Pensé dans l'Europe du début du XXe siècle, ce modèle repose sur une conception eurocentrée de l'État-nation, c'est-à-dire l'idée qu'une communauté culturelle, linguistique et historique relativement homogène peut et doit se constituer en entité politique souveraine. À y voir de près, cette vision s'accorde difficilement avec la réalité africaine, caractérisée par la pluralité des identités, le chevauchement des appartenances et la fluidité des solidarités. Les royaumes, confédérations et sociétés précoloniales ne correspondaient pas aux frontières rigides imposées par la colonisation, et les indépendances ont maintenu ces tracés sans qu'ils reflètent la diversité interne des populations. Importer le wilsonisme de manière mécanique revient dès lors à plaquer sur le continent un schéma qui ne rend pas justice à sa complexité sociopolitique.

C'est précisément pour éviter ce danger que les dirigeants africains ont choisi, dès 1964, de sanctuariser le principe d'intangibilité des frontières. Mais, cette solution de compromis, en figeant l'arbitraire colonial, n'a pas réglé la contradiction de fond : comment concilier le droit à l'autodétermination avec la nécessité de préserver des cadres étatiques viables et stables dans un continent marqué par la diversité et l'interdépendance[7].

---

[6] EREZ MANELA, *The Wilsonian Moment : Self-Determination and the International Origins of Anticolonial Nationalism*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

[7] MAMDANI, M., *Neither Settler nor Native : The Making and Unmaking of Permanent Minorities*, Cambridge, Massachusetts ; Harvard University Press, 2020

III. RECOMPOSITION CONTEMPORAINE DES FRONTIÈRES AFRICAINES : ENTRE FRAGMENTATION ET INTÉGRATION

3.1. Dynamiques sécessionnistes et autonomistes

Les recompositions contemporaines des frontières africaines témoignent de la persistance d'un dilemme entre tendances à la fragmentation et efforts d'intégration. Du côté des dynamiques sécessionnistes et autonomistes, plusieurs cas illustrent la remise en cause explicite de l'ordre territorial hérité de la colonisation. Le Somaliland, par exemple, a proclamé son indépendance vis-à-vis de la Somalie en 1991, dans un contexte d'effondrement de l'État central et de guerre civile. Bien qu'il ait mis en place des institutions stables et une gouvernance relativement efficace, il n'a jamais obtenu de reconnaissance internationale officielle, ce qui illustre la rigidité du principe d'intangibilité. L'Ambazonie, quant à elle, dans les régions anglophones du Cameroun, revendique depuis 2017 son autonomie en s'appuyant sur un discours identitaire nourri par des décennies de marginalisation politique et culturelle dans un État dominé par le pouvoir francophone. De même, l'Azawad, au nord du Mali, a été au cœur de revendications touarègues récurrentes, matérialisées en 2012 par une déclaration d'indépendance avortée. Les tensions identitaires se sont combinées, dans ce cas, à la marginalisation économique et aux enjeux sécuritaires liés au crime organisé et au terrorisme[8].

3.2. Les tentatives d'intégration régionale et continentale

L'autre versant de la recomposition des frontières est constitué par les tentatives d'intégration régionale et continentale en Afrique, cette fois dans une dynamique centripète qui vise à dépasser les divisions héritées de la colonisation. Dès les indépendances, les dirigeants africains ont pris conscience que l'émiettement territorial et la faiblesse structurelle des nouveaux États rendaient indispensable la coopération et l'unité pour peser dans l'ordre mondial. C'est dans cet esprit qu'ont été créées des organisations régionales telles que la CEDEAO en Afrique de l'Ouest, la SADC en Afrique australe ou la CEEAC en Afrique centrale. Ces institutions ont pour vocation de renforcer l'intégration économique, de faciliter la circulation des biens et des personnes, et de mettre en place des mécanismes de sécurité collective pour répondre aux crises régionales. Leur action traduit une volonté de relativiser le poids des frontières coloniales en construisant des espaces fonctionnels plus larges et plus cohérents sur le plan économique et sécuritaire.

L'Union africaine, qui a succédé à l'OUA en 2002, incarne, au niveau continental, l'ambition d'une gouvernance intégrée capable de transcender les cloisonnements territoriaux. Son programme phare, l'Agenda 2063, envisage le projet d'une « Afrique sans frontières », qui s'exprime par l'idéal d'une libre circulation des personnes, d'une harmonisation des politiques et d'une union économique et politique à long terme. La mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), lancée en 2019, illustre cette orientation : elle vise à créer le plus vaste marché intégré au monde, regroupant plus de cinquante pays. De telles initiatives ne remettent pas en cause directement les tracés frontaliers. Elles cherchent cependant à les rendre de moins en moins contraignants, favorisant ainsi une circulation et une coopération qui dépassent les divisions héritées.

Malgré ces limites, ces projets traduisent une prise de conscience politique : la survie et la prospérité de l'Afrique ne peuvent être assurées par la multiplication d'États fragmentés, mais par la constitution d'ensembles plus vastes capables de transformer l'arbitraire colonial en une opportunité d'intégration. Dans cette perspective, l'intégration régionale et continentale représente une réponse africaine originale au dilemme posé par le principe wilsonien, en conciliant la construction d'un espace politique commun et le respect de la diversité identitaire[9].

CONCLUSION

Cette réflexion est une invitation à envisager un paradigme alternatif de l'autodétermination africaine qui rompe avec l'imitation des modèles eurocentriques et s'enracine dans les réalités civilisationnelles du continent. Plutôt que de réduire l'autodétermination à la seule création d'États-nations homogènes, il s'agit de la concevoir comme un processus dynamique de reconnaissance des identités multiples et de leur articulation dans des cadres politiques inclusifs. Ce paradigme alternatif ne nie pas les héritages historiques ni les aspirations locales, mais cherche à transformer cette diversité en

[8] PRUNIER, G., *The Country that Does Not Exist: A History of Somaliland*, Oxford, Oxford University Press, 2021

[9] BRENDAN VICKERS, *A Handbook on Regional Integration in Africa : Towards Agenda 2063*, London, Commonwealth, 2017.

ressource pour la construction de communautés politiques plus vastes et plus solides. La consolidation des grands ensembles régionaux, qu'il s'agisse de l'Union africaine ou des communautés économiques sous-régionales, apparaît dès lors comme une voie privilégiée pour concilier stabilité et reconnaissance identitaire. En renforçant la coopération, en fluidifiant les frontières et en développant des formes de souveraineté partagée, en inventant une autodétermination plurielle, créative et adaptée à ses propres trajectoires historiques, l'Afrique pourrait dépasser le dilemme entre fragmentation centrifuge et statu quo figé.

BIBLIOGRAPHIE

- COMMISSION OF THE AFRICAN UNION, Delimitation *and Demarcation of Boundaries in Africa. General Issues and Case Studies*, Department of Peace and Security, Addis Ababa, September 2014
- CHRISTIAN TAMS & DIRDEIRY AHMED, *Boundaries and Secession in Africa and International Law*, Cambridge University Press, Cambridge, 2015
- WILLIAM F. S. MILES, *Scars of Partition: Postcolonial Legacies of the British and French Border Regimes*, Nebraska Press, 2013
- DIRDEIRY M. AHMED, *Boundaries and Secession in Africa and International Law: Challenging Uti Possidetis*, Cambridge University Press, 2015
- LASSE HEERTEN, *The Biafran War and Postcolonial Humanitarianism*, Cambridge University Press, 2017
- RODNEY, W., *How Europe Underdeveloped Africa*, Verso, 1972
- EREZ MANELA, *The Wilsonian Moment : Self-Determination and the International Origins of Anticolonial Nationalism,* Oxford, Oxford University Press, 2007.
- MAMDANI, M., *Neither Settler nor Native : The Making and Unmaking of Permanent Minorities*, Cambridge, Massachusetts ; Harvard University Press, 2020
- PRUNIER, G., *The Country that Does Not Exist: A History of Somaliland*, Oxford, Oxford University Press, 2021
- IQBAL D. JHAZBHAY, *Somaliland: An African Struggle for Nationhood and International Recognition*, Cape Town, SAIIA / IGD, 2009
- BRENDAN VICKERS, *A Handbook on Regional Integration in Africa: Towards Agenda 2063*, London, Commonwealth, 2017.
- MUTINDA MUSAU, B., « Uti Possidetis, Self-determination and Conflicts in the Horn of Africa: The Case of Eritrea's Secession … », in *Journal of CMSD*, n°8, 2022, pp. 218-237.